

## Inscriptions aux transports scolaire : modalités pour 2020/21

Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2020 – 21 ont débuté le 18 mai. Pour cette nouvelle année scolaire, il n'y a **pas d'augmentation des frais** de participation demandés lors de l'inscription. Comme en 2019, un tarif préférentiel incite les familles à réaliser ces démarches sur internet et un tarif réduit est appliqué à l'ensemble des inscriptions réalisées avant le 20 juillet minuit.

Pour rappel, ces frais représentent seulement une participation au financement du transport scolaire qui coûte en réalité entre 1 200 € et 1 500 € par élève. L'essentiel du coût est donc pris en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes, les communes et la Communauté de Communes.



Je m'inscris avant le 20 juillet minuit	Je m'inscris en ligne sur le site web : je bénéficie du <b>tarif préférentiel</b> <b>122 € / enfant</b>	Je reçois ma carte de transport avant le 1 <sup>er</sup> septembre
	Je m'inscris avec le formulaire papier : j'ai le <b>tarif réduit</b> <b>125 € / enfant</b>	
Je m'inscris après le 20 juillet minuit	J'ai le plein tarif : <b>160 € / enfant via les inscriptions en ligne</b> <b>163 € / enfant via le dossier papier</b>	Je dois fournir des justificatifs liés à mon inscription tardive, Je reçois ma carte plus tard

### Maintien de l'accueil à la CCPMB

Pour accompagner les usagers dans les démarches d'inscription, le service transport de la CCPMB est disponible sur appel téléphonique ou dans les locaux de la CCPMB, aux horaires habituels\*.

Pour faciliter cet accueil, la CCPMB met en place 4 jours d'accueil en journée continue **les 4 mercredis du mois de juin, le 3 / 10 / 17 et 24 juin, de 9h à 18h.**

La CCPMB a mis en place un dispositif permettant de respecter le 1 m de distance et de préserver la santé de ses agents et des personnes accueillies. Elle incite également les personnes à utiliser leur propre stylo sur place.

Pour les usagers qui souhaitent procéder à cette démarche en ligne, le formulaire d'inscription est accessible dès la page d'accueil du site internet de la Communauté de Communes, sur [www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr). Cette inscription en ligne est possible pour tous les élèves sauf les abonnements SNCF.

Un ordinateur avec connexion internet est disponible dans les locaux de la CCPMB à Passy. L'inscription dans les locaux peut être réalisée via internet et avec un paiement par chèque ou espèce. Cette possibilité permet de bénéficier du tarif préférentiel sans pénaliser les usagers n'ayant pas de connexion internet personnel.

Rappel des coordonnées : 648, chemin des Prés Caton - PAE du Mont-Blanc –  
74190 Passy - Tel. 04 50 78 12 10 - [accueil@ccpmb.fr](mailto:accueil@ccpmb.fr)

**Contact presse :** Elisabeth AMBLARD, responsable de la communication, 06 47 66 34 80 / [e.amblard@ccpmb.fr](mailto:e.amblard@ccpmb.fr)  
**Contact technique :** Laurie CERIOLI, chargée de mission transport, 04 50 78 12 10 / [l.cerioli@ccpmb.fr](mailto:l.cerioli@ccpmb.fr)

\*Lundi au jeudi 9h-12h/13h30-17h00 et vendredi 9h-12h